



ASACAR

5 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 25 63 50 Fax. : 03 88 25 80 76

LA BRESSE AUTO SPORT

48 Route de Vologne
88250 LA BRESSE

Tél. 03 29 25 60 78 Fax 03 29 25 69 56

16^{ème} RONDE RÉGIONALE DE LA BRESSE

ÉPREUVE RÉGIONALE

11 - 12 mai 2002

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

7 mai 2002 - 24H00 :

Clôture des engagements.

11 mai 2002 - 14H00 à 18H30 :

Parking du Restaurant "Le SLALOM"
88250 LA BRESSE - Tél : 03 29 25 41 71.
Vérifications administratives et techniques

17H00 :

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

20H00 :

Affichage de la liste des concurrents admis au départ.

12 mai 2002 - 6H30 à 7H00 :

parking du restaurant "LE SLALOM" :
Mise en Parc Fermé de départ.

7H00 :

Réunion d'information obligatoire des pilotes
au restaurant "LE SLALOM".

7H30 :

DÉPART du 1^{er} Concurrent pour le
TOUR DE RECONNAISSANCE.

09H40:

DÉPART du 1^{er} Concurrent pour le
1^o TOUR : CHRONOMETRÉ.

12H00 :

DÉPART du 1^{er} Concurrent pour le
2^o TOUR : CHRONOMETRÉ.

14H00 :

DÉPART du 1^{er} Concurrent pour le
3^o TOUR : CHRONOMETRÉ.

16H00 :

DÉPART du 1^{er} Concurrent pour le
4^o TOUR : CHRONOMETRÉ.

17H00 :

ARRIVÉE des Concurrents au "SLALOM"

Mise en PARC FERMÉ des Voitures.

19H00 : Affichage des Résultats.

20H00 : REMISE des PRIX Restaurant "Le Slalom" LA BRESSE.

16^{ème} RONDE RÉGIONALE DE LA BRESSE
ÉPREUVE RÉGIONALE
11 et 12 mai 2002
REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Rallies français.

PRÉAMBULE :

Durant tout le parcours routier, les concurrents devront respecter le Code de la Route, et plus particulièrement les limitations de vitesse, ainsi que les normes de bruit.

Par ailleurs, nous demandons aux concurrents d'observer la plus grande prudence dans les traversées d'agglomérations ou de zones habitées, pendant toute la durée de l'épreuve et plus particulièrement pendant les reconnaissances.

PROGRAMME du RALLYE :

Parution du règlement :	9 avril 2002
Ouverture des engagements :	9 avril 2002
Clôture des engagements :	7 mai 2002 24h00 (cachet de la poste)
Vérifications des documents et des véhicules :	11 mai 2002 de 14h00 à 18h30
1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	11 mai 2002 à 17h00
Publication des équipages admis au départ :	11 mai 2002 à 20h00
Mise en parc-fermé de départ :	12 mai 2002 de 6h30 à 7h00
Briefing des équipages :	12 mai 2002 à 7h00
Départ de l'épreuve :	12 mai 2002 à 7h30
Arrivée :	12 mai 2002 à partir de 17h00
Publication des Résultats du Rallye :	12 mai 2002 à 19h00
Remise des Prix :	12 mai 2002 à 20h00

Article 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club d'Alsace et du RHIN organise les 11 et 12 mai 2002, avec sa section locale « LA BRESSE AUTO SPORT » et le concours de l'AUTOMOBILE CLUB ALSACE VOSGES BELFORT, un rallye régional de tourisme et de régularité dénommée :

"16^{ème} RONDE RÉGIONALE DE LA BRESSE".

Le présent règlement particulier a été approuvé par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 19/02/2002 sous le permis d'organiser n° R 87.

Comité d'Organisation :

Président du Comité d'Organisation :	POIROT Rémi	DEMANGE Philippe	FRANCOIS Eric
Membres :	POIROT Jean-Claude	REMY François	KIEFFER Laurent
	ARNOULD Chantal	FLEURETTE Gilles	KIRMANN Daniel
	ARNOULD Bernard	JUNG Jacky	HARTL Danièle

1.1 - Officiels de l'épreuve :

		Licence
Responsable de l'organisation :	POIROT Rémi	
Responsable Sportif :	DELLENBACH Bernard	10854
Adjoint :	KIRMANN Daniel	27189
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	HECTOR Jean-Claude	1805
Membre du Collège :	DUVAL Jean-Claude	1296
	SCHWENGER Anne-Catherine	11415
Secrétaire du Collège :	DEGERMANN Cathy	27337
Directeur de Course :	COUSIN Bernard	6379
Directeur Adjoint	DEVAUX Olivier	1751
Chargés des relations avec les Concurrents :	WANTZ Yvette	1598
	PECCAUD Alain	2308
Responsable des Commissaires Techniques :	BONIN Christian	1188

Responsable de la mise en place Sécurité :	KALCK René	1741
Secrétaire générale :	SARRAF Robert	56376
Chargés des relations avec la Presse :	HELLER Guy	111132
Commissaire délégué à la Sécurité :	HARTL Danièle	27116
Médecin Responsable :	SCHWANGER Claude	38849
Croix Rouge :	HELLER Guy	111132
Responsable des Commissaires :	<i>A désigner</i>	
Responsable du Matériel :	Section de LA BRESSE	
Chronométrage :	WEHRMULLER Dominique	2034
	LENHARDT Antoine	2923
	LIBRE (électronique au 1/100°)	

Article 1.2 - ELIGIBILITÉ :

Cette épreuve compte pour la COUPE de FRANCE des RALLIES, le Championnat des Rallyes du Comité Régional Lorraine Alsace, et le Championnat d'ALSACE des Conducteurs.

Article 1.3 - VERIFICATIONS

Article 1.3.1. - VERIFICATIONS AVANT LE DÉPART :

Les équipages engagés recevront, avec leur acceptation d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu **le samedi 11 mai 2002 de 14h00 à 18h30 Restaurant "Le SLALOM" – 88250 LA BRESSE –Tél. 03 29 25 41 71**. Les concurrents devront se présenter pour les vérifications administratives **au plus tard à l'heure indiquée sur leur convocation**, et à **14h00** en cas de non-réception de celle-ci.

La présentation du passeport technique est obligatoire, ainsi que de la licence CONDUCTEUR 2002, du Permis de Conduire, de la Carte Grise (si le véhicule est prêté : une attestation du propriétaire du véhicule engagé autorisant l'utilisation en compétition dudit véhicule), et de la Fiche d'Homologation (pour les groupes N, FN, A, et FA).

Article 1.3.2. - CONTRÔLE FINAL :

Les vérifications finales seront effectuées au Garage AUTO PASSION – 11 rue Paul Claudel – Station U – 88250 LA BRESSE.

Tarif provisoire de la main d'oeuvre : **38,11 €**

Article 2. ASSURANCE : Conforme au règlement standard

Article 3 – CONCURRENTS et PILOTES

Article 3.1 - DEMANDES D'ENGAGEMENTS - INSCRIPTIONS :

Toute personne désirant participer à la "**16^{ème} RONDE RÉGIONALE de LA BRESSE**" devra adresser au secrétariat du Rallye : **ASACAR** - 5 Avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG. Tél. : 03 88 25 63 50 ou 03 88 36 04 34 – Fax. : 03 88 25 80 76 la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **mardi 7 mai 2002 24H00**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3.1.1. - CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. :120.

Article 3.1.2. - DROITS D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont fixés comme suit :

3.1.2.1.) avec acceptation de la publicité optionnelle de l'organisateur : **198 €**

3.1.2.2.) sans la publicité optionnelle de l'organisateur : **396 €**

Le seul fait de payer les droits d'engagement réduits à **198 €** implique l'acceptation tacite de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Article 3.2. - ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 3.3. - ORDRE DE DÉPART - PLAQUES - NUMÉROS : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 3.4 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement particulier, au règlement standard des Rallyes de la F.F.S.A., de leurs annexes, et de leurs mises à jour. Il déclare en acceptant toutes les dispositions ainsi que les décisions prises par l'organisation pour les cas non prévus (force majeure ...).

Tout concurrent dont l'attitude, ou le comportement, tant au cours de l'épreuve, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement, détérioration etc...), ou encore de nature à nuire au sport automobile, sera rayé du classement de l'épreuve, sans préjudice de sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la F.F.S.A.

Toute infraction grave aux règles de la circulation et au code de la route, lors des reconnaissances, signalée aux organisateurs par les pouvoirs publics, sera sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs en fonction de la réglementation de la FFSA.

Article 4.1 - VÉHICULES ADMIS :

Le nombre de voitures admises est fixé à **120 maximum**.

Le Rallye est ouvert aux voitures des groupes "N/FN, A/FA, GT de Série, F et F2000", régulièrement immatriculées à l'exception, en France des numéros "W de GARAGE", et des véhicules utilitaires.

Les voitures seront réparties dans les Groupes et Classes suivants :

Groupe N / FN :

N1 - De 0 à 1400 CC

N2 - Plus de 1400 à 1600 CC

N3 - Plus de 1600 à 2000 CC

Groupe A / FA :

A5 - De 0 à 1400 CC

A6 - Plus de 1400 à 1600 CC

A7 - Plus de 1600 à 2000 CC

N4 - Plus de 2000 à 2500 CC

A8 - Plus de 2000 à 2500 CC

Groupe F 2000 :

F11 - De 0 à 1150 CC

F12 - Plus de 1150 à 1400 CC

F13 - Plus de 1400 à 1600 CC

F14 - Plus de 1600 à 2000 CC

Groupe F:

F15 - De 0 à 1150

F16 - Plus de 1150 à 1300 CC

F17 - Plus de 1300 à 1600 CC

F18 - Plus de 1600 à 2000 CC

F19 - Plus de 2000 CC

Groupe GT de série :

G9 jusqu'à 2000 CC

G10 au dessus de 2000 CC

Le protège-carter est autorisé dans tous les groupes. L'échappement libre n'est autorisé dans aucun groupe.

Article 5. - PUBLICITÉ :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les concurrents auront l'obligation de porter la publicité "obligatoire" de l'organisateur. Il en est de même pour les publicités "optionnelles" lorsque le concurrent n'a acquitté que les droits d'engagement réduits (**198 €**). Chaque infraction à cette règle, et ceci séparément pour chacune des publicités, sera sanctionnée par une amende de **200 €** pour la première infraction, et par la mise hors-course pour la seconde infraction. Le fait d'acquiescer cette amende ne dispense pas le concurrent de porter cette publicité.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées par un additif.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURE

Article 6.1 - DESCRIPTION :

La "16^{ème} RONDE RÉGIONALE de LA BRESSE" représente un parcours de **125 km** dont **20,4 km** d'épreuves de classement. Il comporte une boucle de 25 km à parcourir 5 fois, soit 5 sections. La première section ne sera pas chronométrée, elle est considérée comme tour de reconnaissance. Les quatre sections suivantes comporteront chacune une épreuve spéciale de 4 km, plus 21 km de liaison. Ces secteurs devront être parcourus dans les temps suivants :

- | | |
|--|--|
| - CH départ du Slalom jusqu'au CH1 (VO de la XLATTE) | 10 mn |
| - Départ ES jusqu'à l'entrée du parc de regroupement | 40 mn |
| - Parc de regroupement | environ 30 mn (sortie du 1 ^{er} conc. selon horaire établi. |
| - Parc d'assistance | 30 mn |

A chaque tour, une nouvelle feuille de route sera donnée aux concurrents.

Les concurrents effectueront successivement **un tour de reconnaissance** et **quatre tours de course** .

Article 6.2 RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 6.3. - CARNET DE CONTRÔLE :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Un nouveau carnet de contrôle sera remis aux concurrents pour chacun des 5 tours.

Article 6.4. - CIRCULATION - RÉPARATIONS : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 6.5 - Tableau officiel d'Affichage : Le tableau officiel d'affichage sera situé au restaurant "LE SLALOM", pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1. - DÉPART :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

La première voiture partira dimanche le 12 mai à **7H30** pour le tour de reconnaissance.

Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des numéros de course.

Article 7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Pour les Commissaires de Route : | une chasuble blanche marqué "COMMISSAIRE" |
| - Pour les Chefs de Poste : | une chasuble orange marqué "CHEF DE POSTE" |

Article 7.3. - CONTRÔLES (CP) et (CH) - MISE HORS COURSE : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 7.4. - CONTRÔLES DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 7.5. - ÉPREUVES SPÉCIALES : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 7.6. - PARC FERMÉ : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les concurrents seront convoqués à partir de **6H30** pour entrer en Parc-Fermé de Départ. Tout retard sera pénalisé selon la réglementation générale. Tout concurrent n'ayant pas intégré le parc de départ à **7H00**, sera considéré comme forfait.

Article 8 - RÉCAPITULATION DES PÉNALISATIONS : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 9 - CLASSEMENT :

Le classement sera établi par addition des temps réalisés dans les 4 épreuves spéciales, additionnés des pénalisations encourues sur tout le rallye, y compris le tour de reconnaissance. Les ex-aequo seront départagés par le meilleur temps de l'ES 1, puis de l'ES 2 etc...

Il sera établi un classement général SCRATCH, un classement par GROUPE, un classement par CLASSE, et un classement pour les équipages FÉMININS.

Les classements seront affichés le 12 mai 2002 à 19H00 au restaurant "LE SLALOM" après avoir été signés par le Directeur de Course.

Article 10 - PRIX ET COUPES :

Les prix suivants seront distribués : PRIX EN ESPECES :

<u>Classement SCRATCH</u>	:	1 ^{er}	250 €	4 ^{ème}	100 €		
		2 ^{ème}	180 €	5 ^{ème}	75 €		
		3 ^{ème}	150 €			Total scratch	= 755 €

Classement par GROUPE :

Nbre de partants :		1 à 10	11 à 25	Plus de 25		
1 ^{er}	-	-	150 €	200 €		
2 ^o	-	-	50 €	100 €		
3 ^o	-	-	-	50 €		
			Total groupes	350 € x 5	=	1750 €

Classement par CLASSE :

Nbre partants :	1-9	10-15	16-20	+ de 20		
1 ^{er}	200	200	200	200		
2 ^o	-	90	120	120		
3 ^o	-	-	60	75		
4 ^o	-	-	-	60		
5 ^o	-	-	-	45		
			Total classes	500 € x 18	=	9000 €

Coupe des DAMES :

1^{ère} 100 €

TOTAL GÉNÉRAL DISTRIBUABLE :

11605 €

COUPES : De nombreuses coupes et lots récompenseront les meilleurs concurrent. Il sera également prévu un prix en nature pour 2 commissaires tirés au sort, ou désignés par le Collège des Commissaires Sportifs. Les prix non retirés par les récipiendaires lors de la remise des prix, seront acquis à l'organisateur.

Tous les prix sont cumulables.

La distribution des prix aura lieu dimanche le **12 mai 2002 à 20H00**, au restaurant "Le SLALOM" à LA BRESSE.